



CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENTE
CONSEIL EUROPÉEN DE SÉVILLE
21 ET 22 JUIN 2002

DÉCLARATION SUR LE PROCHE-ORIENT

La crise au Proche-Orient a atteint un point critique. Si l'escalade se poursuit, la situation deviendra incontrôlable. Les parties ne sont pas capables de trouver toutes seules une solution. Il est urgent que l'ensemble de la communauté internationale engage une action politique. Le Quartet a un rôle essentiel à jouer en amorçant un processus vers la paix.

Le Conseil européen préconise la convocation à brève échéance d'une conférence internationale qui devra se pencher sur les aspects politiques et économiques ainsi que sur les questions touchant à la sécurité. Cette conférence devra réaffirmer les paramètres de la solution politique et arrêter un calendrier réaliste et précis.

Le Conseil européen condamne fermement tous les attentats terroristes perpétrés contre des civils israéliens. Le processus de paix et la stabilité de la région ne sauraient être pris en otages par le terrorisme. La lutte contre le terrorisme doit continuer, mais la négociation d'une solution politique doit continuer parallèlement.

Un règlement peut intervenir par la négociation, et uniquement par la négociation. Il s'agit de mettre fin à l'occupation et de créer rapidement un état de Palestine démocratique, viable, pacifique et souverain, sur la base des frontières de 1967, au besoin avec des ajustements mineurs convenus par les parties. Le résultat final devrait prendre la forme de deux États existant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et



EUROMED REPORT

Edition no 49

25 juin 2002

reconnues, et jouissant de relations normales avec leurs voisins. À cet égard, il faudrait trouver une solution équitable à la question complexe de Jérusalem, ainsi qu'une solution juste, viable et arrêtée d'un commun accord au problème des réfugiés palestiniens.

La réforme de l'Autorité palestinienne est essentielle. Le Conseil européen attend de l'Autorité palestinienne qu'elle honore l'engagement qu'elle a pris de réformer les services de sécurité, d'organiser rapidement des élections et de mener une réforme politique et administrative. L'Union européenne réaffirme qu'elle est prête à continuer de soutenir ces réformes.

Les opérations militaires menées dans les territoires occupés doivent cesser. Les restrictions à la liberté de circulation doivent être levées. Ce ne sont pas des murs qui apporteront la paix.

L'Union européenne est prête à contribuer pleinement à la consolidation de la paix, ainsi qu'à la reconstruction de l'économie palestinienne, qui fait partie intégrante du développement de la région.

L'Union européenne travaillera avec les parties et avec ses partenaires de la communauté internationale, en particulier avec les États-Unis dans le cadre du Quartet, pour saisir toutes les chances d'instaurer la paix et d'offrir un avenir décent à tous les peuples de la région.